



**Faits saillants**  
**Séance ordinaire du conseil des commissaires**  
**9 décembre 2020**

**Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :**

Critères d'inscription –  
réroaction à la  
consultation

**CC-201209-TS-0046**

ATTENDU QUE la politique de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sur les critères d'inscription, politique n° 2014-TS-04 : *Critères d'inscription*, est révisée au besoin;

ATTENDU QUE des modifications à la politique ont notamment été apportées à la période d'inscription, selon laquelle les nouveaux élèves devront s'inscrire au cours de la même période que les élèves qui font leur réinscription;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-200923-TS-0004, autorisant la tenue d'une consultation sur les modifications à la politique;

ATTENDU QUE la période de consultation a pris fin le 27 novembre 2020;

ATTENDU QUE le comité de parents de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a été consulté sur la politique n° 2014-TS-04: *Critères d'inscription* et que la réroaction reçue a été prise en considération;

ATTENDU QUE la période d'inscription des élèves, conformément à la politique révisée, est la suivante :

- Période d'inscription : à compter de la **dernière semaine complète** de janvier jusqu'à la fin de février;
- Période de réinscription : à compter de la **dernière semaine complète** de janvier jusqu'à la fin de janvier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte la politique révisée n° 2014-TS-04: *Critères d'inscription*;

ET QUE la politique demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit remplacée.

**Adoptée à l'unanimité**

Engagement – direction  
adjointe – école  
secondaire de Rosemère

**CC-201209-HR-0047**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170125-HR-0050, approuvant l'organigramme administratif 2017-2018;

ATTENDU QUE le poste de direction adjointe à l'école secondaire de Rosemère est actuellement vacant;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été établi pour mener les entrevues, conformément à l'article 5.2.1 de la politique n° 2000-HR-02: *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier*, ET à l'article 8.2 de la politique n° 2000-HR-01: *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QUE le poste a été affiché et que les membres du comité de sélection ont mené les entrevues le 19 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage **M<sup>me</sup> Shannon Rudolph** à titre de directrice adjointe à l'école secondaire de Rosemère, en vigueur le 10 décembre 2020, conformément aux politiques n° 2000-HR-02 et n° 2000-HR-01 concernant les conditions d'emploi des gestionnaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

**Adoptée à l'unanimité**

État des taxes scolaires  
qui restent dues

ATTENDU QUE l'article 339 de la *Loi sur l'instruction publique* (la « Loi ») fait obligation à la direction générale de préparer un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires;

**CC-201209-FR-0048**

ATTENDU QUE l'article 340 de la Loi stipule que l'état des taxes scolaires préparé conformément à l'article 339 doit être transmis au conseil des commissaires pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'état des taxes scolaires préparé le 1<sup>er</sup> décembre 2020 dont le montant s'élève à 1 669 707,32 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

Élaboration du budget  
2021-2022 – autorisation  
pour la tenue d'une  
consultation

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a entamé le processus d'élaboration du budget pour l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la commission scolaire de rendre publics les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus;

**CC-201209-FR-0049**

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a préparé un sondage de consultation sur le budget 2021-2022;

ATTENDU QUE le sondage a été présenté au comité d'audit le 2 décembre 2020 et au comité de répartition des ressources les 23 octobre et 27 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karla Abraham Di Francesco que, sur recommandation du comité d'audit, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur le budget 2021-2022 par voie de sondage, tel que celui-ci apparaît au document n° SWLSB-2020/12/09-FR-001;

ET QUE la consultation commence le 10 décembre 2020 et se termine le 11 février 2021 auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, de l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, et de l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier.

**Adoptée à l'unanimité**

PQI 2021-2031

ATTENDU QUE, chaque année, le gouvernement alloue des fonds aux commissions scolaires pour les aider à construire ou à agrandir des écoles et des centres;

**CC-201209-MR-0050**

ATTENDU QUE, chaque année, les commissions scolaires doivent transmettre leurs demandes par l'entremise du Plan québécois des infrastructures;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a identifié ses besoins prioritaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les demandes indiquées ci-dessous dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 201-2031 :

Région	Projet		Budget
Laval	École primaire Crestview	1. Demande : 4 classes modulaires	42 000 000,00 \$
		2. Demande : construction d'une nouvelle école	
Laurentides	Nouvelle école (région de Mirabel)	1. Demande : 2 classes modulaires	35 000 000,00 \$
		2. Demande : nouvelle construction dans la région de Saint-Jérôme / Mirabel	
	Nouvelle école (région de Sainte-Marthe-sur-le-Lac)	1. Demande : 4 classes modulaires	26 000 000,00 \$
		2. Demande : nouvelle construction dans la région de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	
École primaire de Sainte-Adèle	1. Demande : un seul gymnase	5 700 000,00 \$	

ET QU'il soit confié au directeur du Service des ressources matérielles et du transport le mandat de transmettre ces demandes au ministère de l'Éducation et de signer ou de transmettre toute documentation pertinente à ce sujet.

**Adoptée à l'unanimité**

Engagement d'un entrepreneur

ATTENDU QUE l'école primaire de Joliette a atteint sa capacité d'accueil et requiert des salles de classe temporaires (modulaires) afin de pallier le problème de surcapacité;

Salles de classe modulaires – école primaire de Joliette

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé concernant la location et l'installation de salles de classe modulaires et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 5 novembre 2020;

**CC-201209-MR-0051**

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour la location et l'installation de salles de classe temporaires (modulaires) à l'école primaire de Joliette à l'entreprise SM Construction inc., au coût total de 998 500,00 \$, avant les taxes, ou 1 067 264,20 \$, taxes nettes;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

**Adoptée à l'unanimité**

Modification à  
une résolution

École Le Sommet

**CC-201209-ED-0052**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-201111-ED-0036, approuvant le paiement de la facture de 1 591 747,00 \$ provenant de l'école Le Sommet pour les services éducatifs devant être fournis à soixante-cinq (65) élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a reçu, de l'école Le Sommet, une liste révisée d'élèves qui indique une diminution d'un élève;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier modifie la résolution n° CC-201111-ED-0036 afin que le montant à acquitter soit de 1 567 828,00 \$ et que la grille soit remplacée par la grille suivante :

Niveau	Nombre d'élèves	Coût par élève	Coût des services 2020-2021
Maternelle 4 ans			
Maternelle			
Primaire	38	24 893,00 \$	945 934,00 \$
Secondaire	26	23 919,00 \$	621 894,00 \$
Coût total	64		1 567 828,00 \$

**Adoptée à l'unanimité**

Modification à  
une résolution

École orale de Montréal  
pour les sourds

**CC-201209-ED-0053**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-201111-ED-0039, approuvant le paiement de la facture de 285 580,00 \$ provenant de l'École orale de Montréal pour les sourds pour les services éducatifs devant être fournis à dix (10) élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a vérifié la liste d'élèves fournie par l'École orale de Montréal pour les sourds et a constaté qu'un élève manquait au nombre total d'élèves à la maternelle 4 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier modifie la résolution n° CC-201111-ED-0039 afin que le montant à acquitter soit de 312 619,00 \$ et que la grille soit remplacée par la grille suivante :

Niveau	Nombre d'élèves	Coût par élève	Coût des services 2020-2021
Maternelle 4 ans	3	27 039,00 \$	81 117,00 \$
Maternelle	1	27 039,00 \$	27 039,00 \$
Primaire	7	29 209,00 \$	204 463,00 \$
Secondaire			
Coût total	11		312 619,00 \$

**Adoptée à l'unanimité**

Coût des équipements de protection individuelle

**CC-201209-MR-0054**

ATTENDU QUE la pandémie de la COVID-19 oblige la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) à se procurer une quantité importante d'équipements de protection individuelle (ÉPI) afin de respecter les directives émises par le ministère de l'Éducation (MEQ) et les autorités de santé publique;

ATTENDU QUE la CSSWL applique avec diligence les mesures visant à protéger la santé et la sécurité de l'ensemble des membres du personnel et des élèves;

ATTENDU QUE la CSSWL a engagé des dépenses considérables pour faire l'achat exigé d'ÉPI;

ATTENDU QUE la CSSWL n'a pas été remboursée en totalité pour l'achat d'ÉPI effectué pendant l'année scolaire 2019-2020;

ATTENDU QUE, pendant l'année scolaire en cours, la CSSWL continue à faire l'achat d'ÉPI;

ATTENDU QUE ces coûts additionnels ont des répercussions sur les élèves et le personnel;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Adam Gordon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier présente une demande formelle au ministère de l'Éducation pour le remboursement, en temps opportun, du coût total des équipements de protection individuelle achetés pendant l'année scolaire 2020-2021;

ET QUE la présente résolution soit notamment transmise au ministère de l'Éducation accompagnée d'une lettre, signée par le président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, demandant ce remboursement dans l'intérêt des élèves, du personnel et de toute la communauté de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

**Adoptée à l'unanimité**

Coût de l'élection scolaire

**CC-201209-CA-0055**

ATTENDU QUE les coûts relatifs à la tenue d'une élection scolaire tous les quatre ans sont entièrement à la charge des commissions scolaires;

ATTENDU QUE, pour la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL), le coût d'une élection scolaire est d'environ 350 000,00 \$;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec ne finance pas les élections scolaires;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a reporté deux fois l'élection scolaire prévue le 1<sup>er</sup> novembre 2020;

ATTENDU QUE le report de l'élection scolaire a généré des coûts additionnels pour la CSSWL;

ATTENDU QUE les coûts relatifs à la tenue de l'élection scolaire risquent d'être plus élevés en raison de la pandémie actuelle de la COVID-19 et des directives en matière de santé et de sécurité;

ATTENDU QUE l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) a transmis une lettre au ministère de l'Éducation demandant le remboursement, aux commissions scolaires, des coûts additionnels des élections scolaires ainsi que le financement adéquat des élections scolaires lorsque celles-ci auront lieu;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier appuie la demande faite par l'ACSAQ;



IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier présente une demande formelle au ministère de l'Éducation pour le remboursement, à la commission scolaire, de toutes les dépenses additionnelles générées par le report, à deux occasions, de l'élection scolaire;

QU'un financement adéquat permettant de couvrir le coût des élections scolaires soit accordé à toutes les commissions scolaires anglophones;

ET QUE la présente résolution soit notamment transmise au ministère de l'Éducation accompagnée d'une lettre signée par le président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

**Adoptée à l'unanimité**

